

# CHARTE DE BONNE CONDUITE



Afin de respecter l'intimité et l'intégrité de tous, nous vous demandons de respecter les différents points de cette charte. Elle s'adresse à tous ceux qui fréquentent la structure, enfants et adultes.

## DANS LA STRUCTURE

- Les encadrants de la structure devront éviter <u>de faire la bise aux enfants</u>. Ils se serreront la main ou instaureront un « tchek » dès le début de l'année sportive.
- · <u>Aucun encadrant ne devra se trouver isolé</u> avec un enfant dans les **vestiaires**, aux **toilettes** ou pour **prodiguer des soins**. D'une manière générale, **dans tout endroit clos**.

#### DANS LES VESTIAIRES

- L'accès au vestiaire est <u>strictement réservé aux encadrants</u> en charge des enfants et <u>aux parents</u> sollicités par ceux-ci (accord parental obligatoire). Sinon le parent <u>devra en faire la demande</u> auprès de l'encadrant en charge de son enfant.
- Tout parent qui entrera dans le vestiaire <u>s'occupera uniquement de son enfant</u> ou d'enfant dont il **aura la charge**. L'éducateur devra au préalable **avoir été informé** de cette responsabilité.
- · Un enfant qui ne sait pas se laver seul, se douchera chez lui.
- Si un enfant souhaite <u>se doucher en sous-vêtement</u>, il faut <u>respecter sa pudeur</u> et ne pas l'obliger à se mettre nu.
- · Les portes du vestiaire devront rester fermées pendant que les enfants se changent ou se douchent.
- · Les encadrants ne devront en aucun cas se doucher avec les enfants.
- · Les téléphones portables devront être éteints dans les vestiaires.

## EN DÉPLACEMENT

- · Lors de déplacement et de covoiturage, <u>les enfants devront se trouver à l'arrière du véhicule</u>. Un point de départ et de dépose devra être instauré.
- · Lors de déplacement comprenant des nuitées, <u>aucune mixité de genre et d'âge dans la répartition</u> des chambres des enfants.
- · Aucun encadrant ne dormira dans les chambres avec les enfants.
- · Lors de déplacement en bus, des encadrants devront s'installer au fond du bus.

### COMMUNICATION

- En dehors des **photos officielles** de la structure, il sera <u>interdit de se prendre en photo avec un</u> <u>enfant.</u> Le droit à l'image oblige les structures à faire signer une autorisation parentale.
- · Toutes photos et échanges via les réseaux sociaux entre dirigeants, entraîneurs, encadrants, bénévoles, devront être faits au travers des supports officiels (site internet, page officielle, Twitter...). Il est fortement déconseillé d'échanger avec des enfants via ses propres réseaux sociaux.
- · Lors de contact par SMS entre l'encadrant et les enfants, <u>les parents devront être mis en copie afin</u> <u>d'éviter toute ambigüité</u>.

N I	1 / 1			1	1.1.	. 1				1	
1000	declarons	avoir pri	s connaissance	000	conditions	CI-CIOOSSIIS	at noiis	enagaeons	$\cap$	109 r09	nactar
1000	accidioni			$\sim$	CONTAINION	CI GC0000		chaaacono	$\sim$		

Le \_\_\_\_ /\_\_\_\_

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

LA STRUCTURE















